

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 JUILLET 2026**

Le six juillet deux mille vingt-six à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué le vingt-neuf juin deux mille vingt-six, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, Maire.

PRÉSENTS : Mme CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, M. DELOT Philippe, Mme GARROCC Anne-Marie, M. COURADET Sébastien, Mme DARETS Marie-Pierre, M. BALASQUE Didier, M. MICHONNET Jean-Luc, Mme GUITARD Véronique, M. CHOQUET Joël, Mme LABAT Gabrielle, Mme LACOSTE Hélène, Mme GUÉRAÇAGUE Isabelle, M. VIGNAU-ESPINE Jérôme, Mme MARRACQ Véronique, M. SY Baba, Mme DANASTAS Elisa.

REPRÉSENTÉS : M. SORET Jean-Michel (pouvoir à M. CHOQUET Joël), Mme TOUZET Virginie (pouvoir à M. VIGNAU-ESPINE Jérôme), M. SAPALLY Benoît (pouvoir à M. SY Baba).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MICHONNET Jean-Luc.

Délibération n° 60-07-26 : Attribution d'une subvention au Club bouliste bénéjacquois pour l'année 2026

Madame la Maire rappelle que le Conseil municipal, par délibération du 21 avril 2026 a attribué les subventions aux associations pour l'année 2026. Celle du club bouliste bénéjacquois n'a pas pu être votée car la commune n'avait pas reçu la demande au préalable.

L'association ayant depuis transmis sa demande et le Conseil municipal ayant débattu sur ce point lors du dernier conseil municipal en questions diverses, il est proposé de lui attribuer une subvention d'un montant de 350 €.

Où l'exposé de Madame la Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** de l'attribution d'une subvention d'un montant de 350 € au club bouliste bénéjacquois pour l'année 2026 ;
- **Charge** la Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'attribution de ces subventions ;
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré à Bénégacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc Michonnet**



**La Maire,
Marie-Ange Cazala-Croutzet**

